



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Hauts-de-France

Service Mobilité et Infrastructures

Cartes des trafics routiers 2024 en Hauts-de-France

Version 2.1 du 17/02/2026

En 2024, les cartes de trafics évoluent :

La DREAL Hauts-de-France élabore et publie régulièrement des cartes de trafic portant sur le réseau routier à l'échelle régionale.

Le réseau représenté correspond au « Réseau Routier d'Intérêt Régional » Hauts-de-France (RRIR), arrêté dans le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires » (SRADDET) en 2020 (carte du RRIR disponible dans la cartothèque de la Région Hauts-de-France : <https://cartes.hautsdefrance.fr>), et complété ponctuellement par certains axes additionnels.

Ces cartes regroupent les données issues :

- du réseau géré par l'État (DIR Nord et DIR Nord-Ouest),
- du réseau concédé géré par la SANEF,
- des réseaux des 5 conseils départementaux de la région Hauts-de-France (l'Aisne, l'Oise, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme),
- et, depuis 2024, du réseau de la Métropole Européenne de Lille.

Pour la première fois en 2024, les données de trafic disponibles en open data sur une sélection du réseau autoroutier de la Région Flamande en Belgique sont également intégrées (source : <https://indicatoren.verkeerscentrum.be> ; aucune donnée n'est disponible à ce stade pour la Région Wallonne).

Documents produits :

Deux cartes régionales sont proposées :

- Tous Véhicules (TV) c'est à dire les Véhicules Légers (VL) et les Poids-Lourds (PL) avec 1 VL = 1 TV et 1 PL =1 TV ;
- Poids lourds (PL).

Des zooms spécifiques sont également réalisés sur les agglomérations d'Amiens, de Dunkerque et de Lille.

Sources et méthodologie :

Les informations présentées sont issues de l'exploitation des données recueillies :

- par des stations de comptage « permanentes », implantées sur les réseaux routiers départementaux et nationaux (concedés et non concedés) ;
- par des points de mesure « occasionnels », réalisés ponctuellement sur quelques semaines au cours de l'année.

Les cartes représentent le trafic en Moyenne Journalière Annuelle (MJA) par section de comptage. Cette valeur correspond, pour chaque section, au total annuel du nombre de véhicules divisé par 365 jours (ou 366 les années bissextiles).

Pour les points de mesure occasionnels, la valeur indiquée correspond au trafic moyen observé sur la période effective de comptage.

Limites d'usage des cartes :

- Elles fournissent des ordres de grandeur et ne visent pas à analyser finement les évolutions annuelles du trafic.
- Des écarts de volumes peuvent apparaître en raison de la diversité des matériels et des méthodes de comptage utilisés, notamment pour l'identification des poids lourds (classification par longueur, nombre d'essieux, effet Doppler, etc.), ainsi que des périodes de comptage pour les mesures ponctuelles.
- En certains points, des estimations de trafic ont été réalisées en l'absence de données exhaustives (par exemple : reconstitution d'un trafic bidirectionnel à partir d'un seul sens de circulation ; sur le réseau métropolitain de la MEL qui travaille uniquement en MJO, estimation des MJA selon les formules suivantes : $MJA TV = 0,92 \times MJO TV$ et $MJA PL = 0,75 \times MJO PL$ basées sur des observations des M652 et M656).

Informations pratiques :

Pour une meilleure expérience utilisateur, les versions pdf des cartes comportent des calques sélectionnables ou non et accessibles par exemple sous Acrobat Reader.